

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2141

Edition du 14 novembre 2016 DANS CE NUMÉRO

Les propriétaires immobiliers à l'assaut de l'égalité de traitement (Jean-Daniel Delley)

La valeur locative est un revenu en nature qui mérite d'être taxé comme tel et dont l'exonération serait injuste

Ecoquartiers: une initiative populaire veut «stopper le mitage» du territoire (Michel Rey)

Portée par les Jeunes Verts, elle propose la promotion des quartiers durables et une protection renforcée des terres agricoles

Evaluation des politiques publiques: une relance nécessaire (Gilles Gardet) Un enjeu démocratique encore trop méconnu

Tribunaux arbitraux: trop de discrétion pour des enjeux importants (Jacques Guyaz)

Les traités de libre-échange et de protection des investissements à l'étranger suscitent la méfiance

Lausanne-Odessa et retour, à 16 ans au début du 19e siècle (Pierre Jeanneret) François-David Noir, *Journal de voyage. Lausanne-Chabag-Odessa*. Présenté et annoté par Jean-Pierre Bastian, Bière, Cabédita, 206 pages

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Les propriétaires immobiliers à l'assaut de l'égalité de traitement

La valeur locative est un revenu en nature qui mérite d'être taxé comme tel et dont l'exonération serait injuste

Jean-Daniel Delley - 14 novembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/30274

Ils sont nombreux, les quelque 1,5 millions de contribuables qui vivent dans un logement dont ils sont propriétaires, à ne pas comprendre pourquoi la valeur locative de leur bien vient s'ajouter à leur revenu imposable. Ce montant n'est-il pas fictif puisqu'il ne tombe pas dans leur porte-monnaie?

Depuis plusieurs années, l'Association suisse des propriétaires immobiliers (HEV) tente de la faire abroger. En vain. En 1999, le peuple a rejeté sèchement son initiative Logement pour tous qui prévoyait une réduction importante de la valeur locative. Cinq ans plus tard, le souverain refusait tout aussi sèchement un paquet fiscal où figuraient tout à la fois la suppression de l'imposition de la valeur locative et de la déduction des intérêts hypothécaires, mais également la possibilité de déduire sans limites les frais d'entretien. En 2012, l'initiative populaire Sécurité du logement à la retraite lancée par la HEV subit également un échec, mais elle réussit à rallier plus de 47% des voix. Elle se limitait à demander la suppression de la prise en compte fiscale de la valeur locative pour les seuls retraités.

Aujourd'hui, la HEV revient à la

charge par le biais d'une pétition qui exige l'élimination du préjudice financier que subiraient les propriétaires par rapport aux locataires. Parallèlement le président de la HEV, un élu UDC zurichois, a déposé une motion pour que les contribuables puissent opter pour la suppression de l'imposition de la valeur locative en contrepartie d'une réduction des déductions offertes aux propriétaires, motion acceptée de justesse au Conseil national en septembre 2014 et toujours pendante devant le Conseil des Etats.

La prise en compte de la valeur locative dans le revenu imposable ne fait que répondre aux principes de l'égalité de traitement et de la capacité contributive. Il ne s'agit pas d'un revenu fictif, mais d'un revenu en nature, la jouissance de sa fortune immobilière, par opposition au produit financier de sa mise en location à un tiers.

A situation financière égale, charge fiscale égale; et qui possède plus paie plus. A revenu égal, un locataire dispose d'une capacité contributive inférieure à celle d'un propriétaire, car il doit payer un loyer. L'imposition du revenu locatif du propriétaire permet de rétablir l'équilibre.

Elle ne constitue en rien un préjudice pour le propriétaire. Ou alors la recherche de l'équilibre – l'égalité de traitement – impliquerait qu'à la suppression de la valeur locative pour le propriétaire corresponde la déduction du loyer pour le locataire.

En réalité, le propriétaire ne subit aucun préjudice fiscal; il jouit au contraire d'avantages par rapport au locataire. Un récent rapport de l'administration fédérale rappelle que la valeur locative prise en compte par le fisc se situe très en dessous du prix des loyers sur le marché. D'où, selon les auteurs du rapport, une subvention annuelle de 750 à 830 millions de francs en faveur des propriétaires, dans le seul cadre de l'impôt fédéral direct. A quoi il faudrait ajouter 100 à 230 millions de déductions pour les investissements utiles aux économies d'énergie, un corps étranger dans la logique de l'imposition puisque ces investissements ne peuvent être assimilés à des frais d'acquisition du revenu.

Les tentatives pour alléger, voire supprimer, la valeur locative ne visent donc pas à garantir la justice fiscale, mais à accroître encore les avantages dont bénéficient les acharnée des intérêts des locataires, ne s'y trompe pas: pour elle, «les propriétaires

veulent le beurre et presque tout l'argent du beurre».

Ecoquartiers: une initiative populaire veut «stopper le mitage» du territoire

Portée par les Jeunes Verts, elle propose la promotion des quartiers durables et une protection renforcée des terres agricoles

Michel Rey - 09 novembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/30250

Elle n'a pas encore fait l'objet d'une forte couverture médiatique ni d'intenses débats politiques. Elle, c'est l'initiative populaire fédérale «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti» qui vient d'être déposée avec plus de 135'000 signatures par l'Association pour un habitat durable. A eux seuls, les Jeunes Verts ont récolté 96'000 paraphes.

Pour contrer le mitage du territoire, l'initiative propose une double stratégie. Elle demande d'abord à la Confédération, aux cantons et aux communes de promouvoir les quartiers durables, à savoir des formes d'habitat et de travail regroupées dans des unités de petite taille offrant une qualité de vie élevée et limitant les déplacements. Et pour inciter à densifier les zones à bâtir, elle en gèle les surfaces: pour chaque mètre carré de terrain agricole éventuellement déclassé en zone à bâtir, un mètre carré de zone à bâtir doit revenir en zone agricole.

Selon les initiants, la loi sur l'aménagement du territoire révisée ne freinera pas l'étalement urbain. Car le mitage du territoire ne tient pas principalement à la croissance démographique – comme on l'affirme souvent – mais résulte bel et bien de notre façon de vivre. Alors que la population suisse s'accroissait de 17,1% entre 1985 et 2009, la surface des terrains destinés à l'habitat augmentait de 44,1%.

Ce mitage provoque de nombreux dommages environnementaux et sociaux. L'argumentaire évogue notamment l'explosion de la circulation automobile faute de pouvoir mettre en place des transports collectifs attractifs, la diminution et la détérioration des terres agricoles mettant en péril l'approvisionnement alimentaire local, la mise en danger de la biodiversité, la banalisation du paysage liée à la création de nombreuses zones de villas dispersées dans le territoire. Dans une

interview à 24 Heures, le coprésident des Jeunes Verts suisses, Ilias Panchard ne le cache pas: «Il faut en finir avec les villas individuelles.» Avec 30, 50 ou 100 écoquartiers, on «pourrait loger énormément de monde avec une bonne qualité de vie et moins d'impact sur l'environnement».

Quel est l'intérêt politique de l'initiative? Quelles sont ses chances de succès? Difficile de répondre. Est-elle à même d'influencer la mise en œuvre de la LAT révisée?

L'alinéa concernant la promotion des quartiers durables contient des principes généraux. Mais l'aménagement de quartiers durables est déjà une réalité. Un article dans la Constitution n'améliorera guère leurs chances. La réalisation d'un quartier durable relève surtout de la compétence de l'aménagement local. La volonté politique de l'autorité communale est le facteur déterminant pour concilier les intérêts en présence, et celle-ci est plus

affirmée dans les communes urbaines que rurales.

Preuves en sont les exemples cités par les auteurs de l'initiative: la maison multigénérationnelle Eulachpark à Winterthour, les quartiers Hunziker-Areal, Manegg et la cité Sihlbogen à Zurich ou encore la cité Jonction-Artamis à Genève. On peut y ajouter les écoquartiers de Lausanne et de Gland. Les exemples sont nombreux dans les agglomérations suisses.

Mais la réalisation des écoquartiers dépend avant tout de considérations sociales et financières liées au choix d'un logement. Or deux tiers des Suisses rêvent d'une vie à la campagne et près de la moitié d'entre eux recherchent une localisation à proximité de bonnes voies de communication, selon une étude. Depuis 2000, 70% des habitations construites en Suisse sont des maisons individuelles. La villa familiale a encore de beaux jours devant elle, car ses coûts de construction et d'entretien plaident encore largement en sa faveur, surtout dans les communes rurales.

Le coût de l'immobilier est sans aucun doute le principal facteur qui détermine le choix d'un logement. Dans les régions urbaines, les écoquartiers sont des solutions attractives, d'autant plus qu'ils sont encouragés par des politiques communales actives, à l'exemple de Zurich et Lausanne. Mais dans les régions périphériques et rurales, la maison individuelle sera toujours préférée à un habitat groupé. Difficile d'imposer à ces communes des obligations en matière d'habitat groupé.

L'initiative comme moyen de pression

Par contre l'initiative met à juste titre le doigt sur la protection des terres agricoles. La règle de compensation obligatoire qu'elle préconise reprend pour l'essentiel une disposition adoptée il y a trois ans par le souverain du canton de Zurich.

Les cantons révisent actuellement leur plan directeur et réexaminent la localisation et le dimensionnement de leur zone à bâtir. Mais la quasi-totalité des cantons annonce une augmentation de leur population avec des besoins en logements qui ne cessent de croître, ce qui générera une poursuite de l'urbanisation aussi dans les communes et régions rurales. La pression sera donc grande, même si la révision en cours du plan vaudois illustre que le pire n'est pas toujours sûr: en stipulant une croissance annuelle différenciée de la population dans les agglomérations (1,6 à 2,8%) et dans les villages (0,75%), il assure que les actuelles zones

à bâtir de ces derniers devront bel et bien être réduites globalement de plusieurs centaines d'hectares.

Selon un premier bilan intermédiaire du Réseau aménagement du territoire, dont plusieurs membres sont à l'origine de l'initiative Stopper le mitage, le Conseil fédéral a approuvé cinq plans directeurs (BS, BE, GE, LU et ZH) basés sur la nouvelle LAT. Trois (BE, GE et LU) ont été approuvés avec des réserves parce qu'ils ne protègent pas suffisamment les terres agricoles. Ces cantons doivent assurer qu'ils maintiennent, malgré leur forte croissance démographique escomptée, des surfaces agricoles minimales, conformément au plan sectoriel des surfaces d'assolement.

L'enjeu de l'initiative nous paraît bien se situer dans la protection absolue de la zone agricole. Une nouvelle révision de la LAT a été envisagée en 2015, mais renvoyée à 2020. Elle prévoyait une compensation des surfaces d'assolement utilisées pour bâtir.

Dans cette optique, l'initiative est un moyen de pression bienvenu pour obtenir des Chambres fédérales un renforcement des dispositions de la LAT pour la protection des terres agricoles, au cas où les cantons n'apporteraient pas la preuve de leur volonté de les protéger.

Evaluation des politiques publiques: une relance nécessaire

Un enjeu démocratique encore trop méconnu

Gilles Gardet - 11 novembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/30264

Dans la plupart des pays avancés, l'évaluation des politiques publiques est reconnue comme un instrument indispensable à l'action publique. Elle doit permettre de rendre des comptes sur l'efficacité des mesures prises en application des lois pour atteindre les objectifs du législateur et, au besoin, d'y apporter les correctifs nécessaires, y compris au niveau législatif.

Assez répandue dans l'administration fédérale et introduite dans plusieurs cantons, l'évaluation des politiques publiques reste encore insuffisamment pratiquée, et encore moins connue, à tout le moins en Suisse romande. C'est paradoxalement ce que montre un ouvrage collectif paru récemment, Regards croisés sur l'évaluation en Suisse. Comme le souligne la contribution de Martine Brunschwig Graf, ancienne conseillère d'Etat et conseillère nationale, cette faiblesse nuit à l'efficacité de l'action publique, elle contribue au désintérêt des citoyens - et aussi, par manque d'information, aux spéculations incontrôlées et aux dérives de la critique populiste.

Il y a donc un véritable enjeu démocratique dans la pratique de l'évaluation. Il faut relever que l'acceptation politique de l'évaluation n'a pratiquement jamais été marquée par les clivages politiques; elle dépend plutôt des liens de confiance développés, dès l'engagement du processus d'évaluation, entre les partenaires de l'action publique et jusqu'à ses destinataires finaux.

Non seulement l'évaluation des politiques publiques mérite d'être plus largement connue et institutionnalisée, mais sa pratique doit répondre à des conditions déontologiques assez strictes, qu'il s'agisse de la qualification des évaluateurs, de l'implication des parties prenantes, des méthodes d'investigation, de la communication des résultats ou du suivi des recommandations. Il n'existe que des connaissances fragmentaires sur l'état de la question en Suisse romande. Les cantons sont les premiers intéressés, mais les régies et autres organismes parapublics, les villes et les grandes communes, ainsi que les organisations au bénéfice de financements publics sont également concernées.

L'expérience originale de Genève

L'une des expériences les plus intéressantes aura été celle de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques de Genève (CEPP), mise sur pied en 1995 et dont l'activité s'est poursuivie

jusqu'en 2013, au moment où la nouvelle Constitution genevoise a confié la tâche d'évaluation à la Cour des comptes (elle-même créée en 2005). *Domaine Public* s'en est fait plusieurs fois l'écho par la plume de Jean-Daniel Delley, instigateur et président initial de la CEPP.

La particularité de la CEPP était une pratique ouverte de l'évaluation, confiée à une commission de seize membres issus de la société civile, qu'épaulaient deux évaluateurs professionnels. En quinze ans d'activité se sont ainsi succédé une soixantaine de représentants des milieux les plus variés, qui ont collaboré sans entrave ni discrimination dans un climat de respect réciproque et de dévouement à la cause publique. La pluralité de regards croisés, mais convergeant sur le résultat, fut à la fois l'originalité et le garant de la qualité des travaux. Trente rapports d'évaluation ont été produits, assortis de plusieurs centaines de recommandations qui, dans la plupart des cas, ont été suivies de décisions et d'effets. La Commission bénéficiait en outre d'une grande liberté quant à la communication du résultat de ses travaux, qu'elle a systématiquement publiés.

L'intégration de l'évaluation dans les missions de la Cour des comptes a fait perdre certaines de ces spécificités, mais elle l'a dotée d'une légitimité incontestable et d'une professionnalisation accrue.

Un groupe d'intérêt se développe

Ces changements ont conduit d'anciens membres de la CEPP à s'interroger sur la nécessité de relancer l'intérêt de la société civile et du corps politique pour l'évaluation. En a résulté la création du Groupe romand d'évaluation (Greval), rattaché formellement à la Société suisse d'évaluation (Seval) mais ouvert à toute personne intéressée. Le groupe a décidé d'emblée d'étendre son audience à la région transfrontalière, tout en visant un public aussi large que possible: députés et conseillers municipaux, cadres des administrations publiques, étudiants et collaborateurs universitaires, responsables d'association au bénéfice de

contrats de prestation publics. Une collaboration s'est également établie avec les responsables de l'évaluation dans les organisations internationales et les ONG actives à Genève.

Un triple constat, déjà évoqué, fonde les objectifs et le programme d'activités du groupe. Il faut d'abord reconnaître une faible notoriété ou une méconnaissance de l'évaluation, ainsi qu'une information insuffisante sur les besoins, les justifications et les résultats attendus des évaluations sur l'activité des pouvoirs publics. On relève ensuite des lacunes dans les compétences des personnes chargées d'organiser les évaluations ou de les effectuer, qu'il s'agisse des structures publiques ou des bureaux susceptibles d'être mandatés. Enfin, face à ces déficiences, des possibilités de formation dans le domaine de l'évaluation existent à différents niveaux

dans plusieurs institutions de Suisse occidentale (Idheap, Unige, Unibe) mais elles restent peu sollicitées, en regard de besoins qui méritent par ailleurs d'être mieux définis.

Le Greval n'a pas pour vocation de conduire lui-même des évaluations. Il se veut un organe de promotion de l'évaluation et une plateforme d'échange sur les pratiques. Trois ateliers sont à l'œuvre pour concrétiser ces objectifs:

- l'organisation pour le 29 mars 2017 d'un séminaire consacré à l'évaluation dans le cadre du milieu associatif;
- l'établissement d'un état des lieux de la formation en Suisse occidentale, ainsi que des conditions et pratiques de l'évaluation dans les cantons romands;
- l'animation d'une plateforme d'échange sur les bonnes pratiques et les expériences concrètes.

Tribunaux arbitraux: trop de discrétion pour des enjeux importants

Les traités de libre-échange et de protection des investissements à l'étranger suscitent la méfiance

Jacques Guyaz - 10 novembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/30258

Ceta, TTIP: ces sigles ont envahi les débats politiques et économiques ces derniers mois. Ils désignent le traité de libre-échange en cours de négociations entre les Etats-Unis et l'Union européenne (TTIP) ou celui que viennent de signer le Canada et l'UE (Ceta). Ces acronymes sont bien sûr en anglais. Nous vivons dans un monde où il n'existe plus qu'une seule langue. Le Canada aurait pu imposer à égalité l'appellation francophone de AECG (Accord économique et commercial global), mais il ne l'a pas fait.

Les opposants critiquent le risque de perte de contrôle de

nos normes sanitaires, environnementales et alimentaires, ce qui n'est pas le cas pour le Ceta et encore dans les limbes des négociations pour le TTIP. Mais ils en veulent surtout au mécanisme de résolution des conflits avec la mise en place de tribunaux arbitraux permettant aux entreprises d'attaquer les Etats.

En fait, l'existence des tribunaux arbitraux est bien connue. sur une base contractuelle, dans le monde des affaires. De même la possibilité pour une entreprise de recourir auprès d'une instance d'arbitrage contre une décision de l'Etat d'accueil de son investissement figure dans la plupart des accords commerciaux. La Suisse a conclu 117 API, Accords de protection des investissements, avec des pays émergents ou en voie de développement, parmi lesquels la Chine, l'Inde ou la Corée du Nord. Le dernier en date des accords conclus l'a été avec la Géorgie en 2014. Tous prévoient la résolution des conflits par l'intervention d'un tribunal arbitral.

Ces textes contiennent tous peu ou prou les mêmes dispositions. L'investisseur s'estimant lésé doit d'abord recourir à une procédure de conciliation. C'est d'ailleurs à ce stade que, selon le Seco, se règlent la très grande majorité des différends. Seule une petite minorité des cas occupe les tribunaux arbitraux. Il existe différentes procédures d'arbitrage. La plus usitée passe par le Cirdi (Centre

international pour le règlement des différends relatifs aux investissements) créé en 1965 par la Banque mondiale et dont 143 pays font partie. Ce Centre s'occupe de la chancellerie et de la ratification des arbitrages. Il tient une liste d'arbitres à disposition des parties. Ceux-ci doivent bien sûr être choisis en dehors des pays concernés par le litige.

Si l'investisseur ne veut pas recourir au Cirdi, il peut agir selon les procédures définies par la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le droit commercial International). Le règlement de la CNUDCI insiste davantage sur la transparence et peut aller audelà d'un contentieux portant sur les investissements alors que le Cirdi s'attache surtout aux aspects financiers.

Pour la Suisse, il s'agissait pendant longtemps de protéger les investissements de nos entreprises dans des pays jugés juridiquement peu sûrs. Il n'existe pas d'API entre pays développés, en gros ceux de l'OCDE. La protection juridique réciproque est jugée suffisante.

Mais la situation pourrait s'inverser avec les pays émergents. Il est désormais possible d'imaginer que des investisseurs chinois ou indiens attaquent la Confédération après adoption d'une mesure qu'ils jugent protectionniste à leur encontre.

La nouveauté apportée par le Ceta ou le TTIP réside dans l'institutionnalisation des procédures d'arbitrage entre entreprises et pays développés. Si le TTIP était conclu, ce ne serait pas forcément une très bonne affaire pour les Etats-Unis qui pourraient alors se voir confrontés à des actions intentées par des entreprises européennes. Il existe aussi des traités de protection des investissements pour des domaines spécifiques, ainsi celui de l'énergie, qui s'applique cette fois aux pays développés.

Le monde des arbitrages entre Etats et entreprises est complexe et très étendu. Certaines affaires choquantes ont alimenté la défiance envers ce mode de résolution des conflits, en particulier le cas de Philip Morris réclamant 25 millions de dollars à l'Uruguay parce que la législation de ce pays a imposé le remplacement du logo de la marque sur les paquets de cigarettes par un avertissement signalant les dangers du tabac (DP 2022). Mais le tribunal arbitral a donné raison à l'Uruguay, ce qui s'est moins su.

Deux critiques parfaitement fondées peuvent être adressées aux tribunaux d'arbitrage. La première tient à l'obscurité de leur mode de fonctionnement. Les arbitres travaillent dans la plus parfaite discrétion; il n'existe ni information statistique, ni rapport même succinct de leur activité, même si le CIRDI publie un inventaire des cas traités. L'autre critique, sans doute plus grave, est celle de la quasi absence de voies de recours; le Ceta, lui, prévoit une instance d'appel.

A titre d'exemple inspirant, citons le Tribunal arbitral du sport (TAS) dont le siège se trouve à Lausanne, comme celui du CIO. Ses arrêts, qui font l'objet d'une vaste publicité, ne constituent dans certains cas qu'une procédure intermédiaire. Ainsi, s'agissant de l'interdiction faites aux athlètes russes de participer aux Jeux olympiques de Rio à la

suite d'affaires de dopage, le TAS a laissé aux fédérations sportives concernées le soin de prendre la décision finale. Cette procédure peut être comprise de deux manières: comme la mise en place pragmatique d'une voie de recours ou bien comme une manière de refiler la patate chaude à d'autres institutions.

En conclusion, les vifs débats à

propos du Ceta et du TTIP, qui se poursuivent sur un mode désormais mineur, ont un double avantage historique: ils ont fait apparaître au grand jour l'existence et le rôle des tribunaux arbitraux et du même coup mis en évidence la nécessité de réformes dans l'application des accords internationaux sur la protection des investisseurs étrangers.

Lausanne-Odessa et retour, à 16 ans au début du 19e siècle

François-David Noir, *Journal de voyage. Lausanne-Chabag-Odessa*. Présenté et annoté par Jean-Pierre Bastian, Bière, Cabédita, 206 pages

Pierre Jeanneret - 08 novembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/30243

C'est un document
exceptionnel qui paraît aux
Editions Cabédita, après avoir
dormi pendant cinq
générations dans des archives
familiales. Il est présenté et
annoté par la plume experte de
Jean-Pierre Bastian, de Lutry,
professeur à l'Université de
Strasbourg. Relevons aussi la
qualité des illustrations, qui
«collent» au récit et
l'enrichissent.

Certes, les journaux de voyage ne sont pas rares au début du 19e siècle. Mais ils sont presque tous l'apanage d'aristocrates, de bourgeois ou de commerçants éclairés, de missionnaires ou d'écrivains romantiques. Songeons à l'Itinéraire de Paris à Jérusalem de François-René de Chateaubriand (1811) ou aux impressions laissées par

Alphonse de Lamartine sur son voyage en Orient (1835). Or ici, avec le récit du périple de Lausanne à Chabag et Odessa, et retour, de François-David Noir (1806-1877), nous sommes en présence d'un homme issu du peuple, de surcroît très jeune – il a seize ans à son départ! – qui écrit dans un style beaucoup plus prosaïque.

François-David est issu d'une famille de huguenots français. L'un de ses ancêtres a été condamné en 1746 aux galères du fait de ses convictions religieuses, mais a pu fuir et s'installer à Lausanne. Son père est maréchal-ferrant. Il décède alors que l'enfant a huit ans. Sa mère tiendra ensuite une épicerie. Avec ses trois fils, elle vit chichement. Leur logement «consistait en une

petite chambre obscure et humide», écrira-t-il dans son Introduction qui date, elle, de 1862. Il s'agit donc d'un milieu social très modeste. Mais le garçon est intelligent, avide d'apprendre et de réussir financièrement. En outre, il a une véritable soif de lectures. Il entend parler d'Odessa, fondée en 1794 après la victoire russe sur les Ottomans et l'annexion de la Crimée par Catherine II. C'est la capitale économique de la Bessarabie, une ville cosmopolite où l'on peut faire fortune.

Mais un autre intérêt de ce document est que le destin de François-David va se confondre, pendant la durée du voyage, avec celui de familles de vignerons vaudois appelés par le tsar Alexandre Ier à venir fonder une petite colonie viticole à Chabag. Celle-ci, qui a perduré jusqu'à la deuxième guerre mondiale, est restée célèbre de nos jours. N'oublions pas que les années 1816-1817, qui connurent de mauvaises récoltes, furent des années de misère et même de famine dans le canton de Vaud comme dans toute la Suisse. Il y eut donc à cette époque beaucoup d'émigrants helvétiques - notamment des Fribourgeois au Brésil - que l'on qualifierait aujourd'hui de «migrants économiques».

Le départ a lieu le dimanche 21 juillet 1822. Il y a vingt-sept participants au voyage, répartis dans «trois chars lourdement chargés, abrités par une grossière toile goudronnée, sous laquelle on pouvait coucher la nuit». Le chef de l'expédition est un certain Louis-Vincent Samuel Tardent (1787-1836), de Vevey. Il faudra cent jours pour parcourir, par petites étapes, deux mille quatre cents kilomètres. François-David nous les raconte jour après jour ou presque.

Certes, le récit des disputes au sein de groupe et de ses conflits avec M. Tardent, qui a tendance à considérer le jeune homme comme un domestique, ou celui des multiples accidents qui surviennent aux roues de chars, n'est pas toujours d'un intérêt palpitant. En revanche, la description des villes et régions traversées est souvent originale. L'auteur ne manque pas de montrer ses connaissances historiques et mythologiques. Il fait de fréquentes allusions, par

exemple, aux campagnes napoléoniennes, notamment lors de son passage à Austerlitz. Il va visiter les monuments historiques et les belles églises, chaque fois qu'il en a la possibilité.

Après avoir traversé la Suisse, le convoi entre dans l'empire d'Autriche, puis dans le royaume de Bavière. Le texte présente parfois un intérêt ethnographique: ainsi lorsque François-David décrit les costumes masculin et féminin de la région de l'Inn. Puis c'est «la Moravie et la Silésie autrichienne, la Galicie, la Bucovine et enfin la Bessarabie». En Galicie, il rencontre une population essentiellement juive. Le 5 octobre, le groupe entre enfin en Bessarabie russe. Il parvient à son but, le village de Chabag, que les Suisses ont rebaptisé Helvétianopolis.

Mais le jeune homme a, lui, un autre objectif: Odessa. Son séjour dans cette ville fait l'objet de la deuxième partie du journal. Il y apprend «la tenue des livres, la correspondance, les affaires», qui lui seront fort utiles plus tard.

S'il se plaît à Odessa, il éprouve néanmoins un constant *Heimweh*: son *«cher Lausanne»*, qu'il idéalise d'ailleurs, lui manque, ainsi que ses frères et surtout sa mère très aimée. Vu la maladie de celle-ci, il avance son retour, qui durera du 3 août au 3 novembre 1825 et se fera sur un bateau vénitien. Une circonstance qui lui permettra d'apprendre l'italien. Le

vaisseau se joint d'abord à une escadre, à cause des dangers générés par la guerre de libération des Grecs contre l'Empire ottoman. François-David dit son respect pour le courage des patriotes helléniques. En passant, le voyageur est fasciné par Constantinople. Mais la longueur du voyage lui pèse. Il subit les aléas de la navigation à voiles et la quarantaine à son arrivée à Marseille. Son journal s'achève alors qu'il entre en territoire helvétique.

Si François-David Noir témoigne de beaucoup d'intérêt envers les monuments du passé, il montre en revanche une totale incompréhension, lui le protestant très pieux, envers les autres religions et les cultures étrangères! Les Juifs notamment provoquent en lui un véritable dégoût. Non qu'il fasse preuve d'un antisémitisme qui lui serait personnel. Il ne fait que répéter tous les préjugés de son temps. Ecoutons-le parler des Juifs orthodoxes des shtetl ou des quartiers qui leur sont réservés dans les villes de la Pologne russe: «La tournure de ces Juifs est, il paraît, bien assortie à leur caractère: toujours sales, dégoûtants, leur longue robe noire et couverte de graisse. Ils portent ordinairement un énorme bonnet en poil et dessous une cape en cuir qu'ils ne soulèvent jamais; ils ont la tête tondue, excepté sur les côtés que de grands cheveux bouclés leur descendent sur les oreilles. Les femmes paraissent encore plus sales et c'est elles qui se chargent de disputer avec les voyageurs [dans les

auberges souvent tenues par les Juifs] et elles s'en acquittent à merveille. (...) Leurs enfants sont ordinairement couverts de gale et leurs cabanes fourmillent de vermine.» Quant aux Tziganes, «ils ressemblent plus à des porcs qu'à des hommes. Ils dansaient de la manière la plus grotesque, tandis que l'un raclait un violon d'une manière à devenir sourd»... Il est sensible à la grandeur des mosquées de Constantinople, mais pas aux «cris lugubres des imams dans les minarets».

Seule la beauté esthétique des cérémonies orthodoxes trouve grâce à ses yeux. Il est vrai que le groupe des Vaudois est lui aussi l'objet de préjugés, qui peuvent se manifester par des jets de pierres. On les prend souvent pour des *Komödianten* ambulants, qui seraient damnés, et qui sont plus ou moins assimilés aux bohémiens.

Après son retour à Lausanne, François-David Noir sera très déçu par les possibilités professionnelles qui lui seront

offertes. Il repartira pour Marseille où, de 1826 à 1831, il accumulera dans une grande banque une expérience financière. Après son installation définitive dans sa ville natale, il deviendra un banquier cossu, un notable bourgeois. Il adhérera aux idées piétistes fort répandues dans ce milieu et sera en 1847 l'un des fondateurs de l'Eglise évangélique libre vaudoise. Le personnage est sorti de l'oubli grâce à l'aventure de sa jeunesse que furent son voyage et son séjour en Russie.

Expresso

Ouverture de session

Le 28 novembre, les Chambres fédérales ouvriront leur session d'hiver par l'élection de leur président et bureau respectifs. Le Conseil national s'accordera ensuite une *«brève interruption de séance»*, en clair une verrée, avant d'examiner une motion intitulée *«Pas de relâchement du frein à l'endettement»*. De son côté, le Conseil des Etats passera directement à une discussion sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. A chacun ses priorités. | *Yvette Jaggi, 14.11.2016*

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Les propriétaires immobiliers à l'assaut de l'égalité de traitement

https://www.ch.ch/fr/valeur-locative/

http://www.hev-schweiz.ch/

https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis239t.html

http://www.domainepublic.ch/articles/6912

https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis359t.html

http://www.fri.ch/signez-la-petition-abolir-la-valeur-locative/

https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20133083

https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-62128.html

http://www.nzz.ch/wirtschaft/geliebtes-feindbild-eigenmietwert-ld.127221

Ecoquartiers: une initiative populaire veut «stopper le mitage» du territoire

https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis461.html

https://stop-mitage.ch/

http://www.24heures.ch/suisse/faut-finir-modele-villa-individuelle/story/10915928

http://www.vlp-aspan.ch/sites/default/files/luzernerzeitung_land_der_einfamilienhaeuser_2016-10-22.pdf

http://www.kulturlandinitiative.ch/chronologie

http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/

http://www.amenagement-du-territoire.ch/index-fr.html

http://www.are.admin.ch/sachplan/04910/index.html?lang=fr

http://www.are.admin.ch/themen/recht/05324/index.html?lang=fr

Evaluation des politiques publiques: une relance nécessaire

http://www.ppur.org/produit/736/9782889143955/Regards%20croises%20sur%20levaluation%20en%20Suisse%20

http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Archives-CEPP.html

http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Archives-CEPP/Rapports-d-evaluation.html

http://greval.ch/

http://www.seval.ch/fr/

Tribunaux arbitraux: trop de discrétion pour des enjeux importants

https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_%C3%A9conomique_et_commercial_global

http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Internationale_Investitionen/Vertragspolitik_der_Schweiz/overview-of-bits.html

 $https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Internationale_Investitionen/Vertragspolitik_der_Schweiz.html$

https://international-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-convention-icsid-arbitration-attorney.com/wp-content/uploads/french-icsid-arbitration-attorney.com/wp-

ration-rules-as-of-june-2014.pdf

http://www.uncitral.org/uncitral/fr/

http://www.domainepublic.ch/articles/25069

http://www.lemonde.fr/addictions/article/2016/07/09/victoire-judiciaire-de-l-uruguay-sur-le-cigarettier-philip-morris_4966649_1655173.html

https://icsid.worldbank.org/apps/ICSIDWEB/cases/Pages/ViewRecentUpdates.aspx?view=RECPUBLISHED

https://www.contrepoints.org/2016/10/26/269970-reprochent-wallons-ceta

http://www.tas-cas.org/index.html

Lausanne-Odessa et retour, à 16 ans au début du 19e siècle

http://cabedita.ch/product.php?id_product=783

Expresso